La gouvernance de l'accès au littoral, un enjeu de la durabilité du tourisme en Océanie

Les exemples d'Auckland, Nouméa et Port-Vila

Olivier Hoffer
CNEP (Centre des Nouvelles Etudes sur le Pacifique)
Université de la Nouvelle-Calédonie

Projet INTEGRE
Atelier régional sur le tourisme durable et la gestion intégrée dans le Pacifique
23-27 février 2015 – Papeete, Polynésie Française

L'accès au littoral, un concept clé pour le développement durable en Océanie

- Dans les villes du Pacifique Sud en plein développement, le littoral est soumis à des pressions croissantes : développements résidentiels, infrastructures portuaires, équipements hôteliers…
- La fermeture du rivage en Océanie : une menace pour de nombreux usages fortement ancrés dans les mentalités

Blacksand Beach (Port-Vila)

Baie des Citrons (Nouméa)

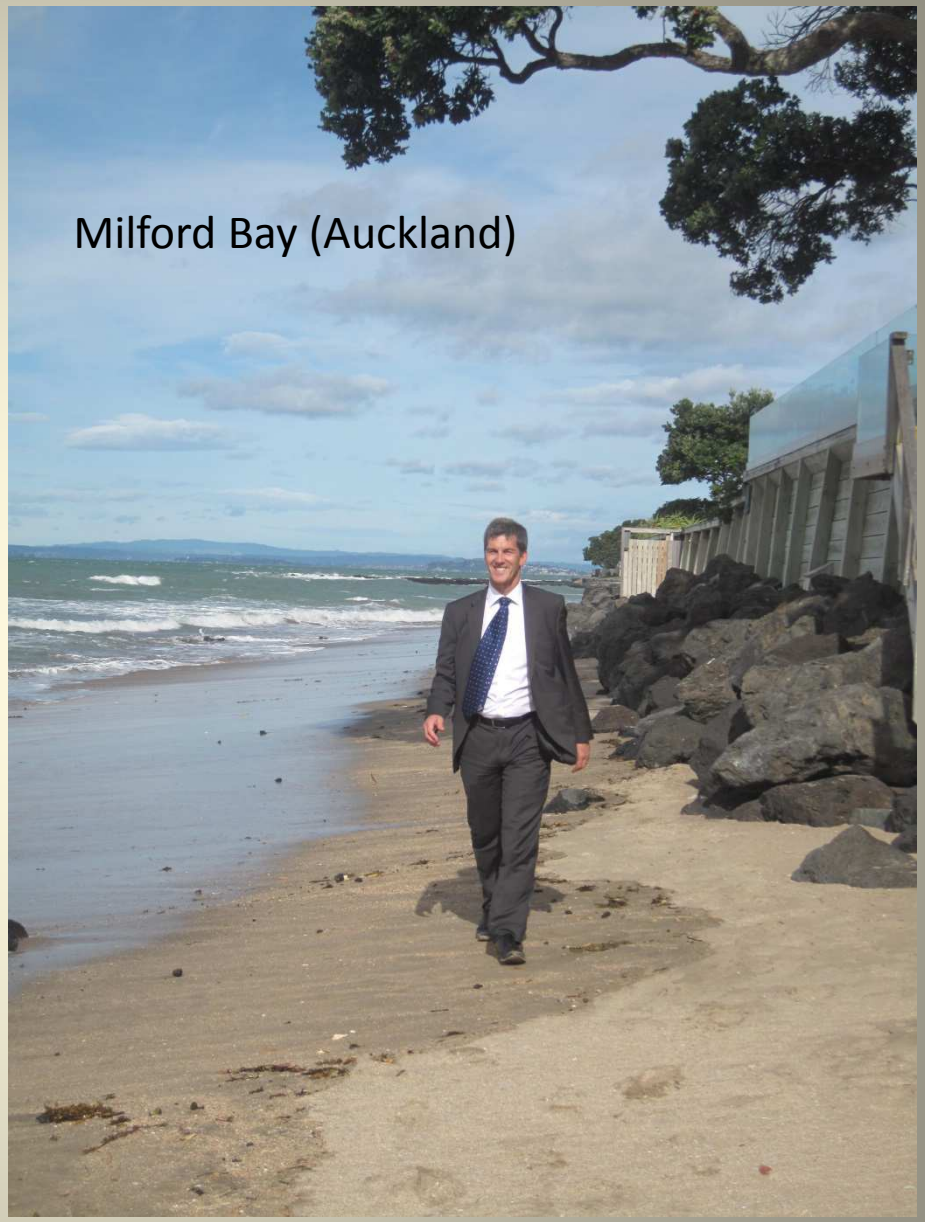
Milford Bay (Auckland)

L'accès au littoral, un concept clé pour le développement durable en Océanie

- Dans les villes du Pacifique Sud en plein développement, le littoral est soumis à des pressions croissantes : développements résidentiels, infrastructures portuaires, équipements hôteliers…

- La fermeture du rivage en Océanie : une menace pour de nombreux usages fortement ancrés dans les mentalités

- Paradoxe: habiter une île océanienne sans accès au rivage. « ubiquité marine », « hyper-littoralité » (*hyper-coastality*) de nombreux territoires océaniens

- Accès au littoral interroge la justice spatiale : assurer un « droit au littoral » au plus grand nombre (Le droit à la ville, *The Right to the city,* Lefebvre)

Tourisme et accès au littoral

Tourisme souvent associé à l'enclavement et la confiscation des lieux par les touristes : figure de l'île-hôtel, « comptoir touristique »

La mise en tourisme entraîne-t-elle systématiquement une privatisation ou fermeture du rivage ?

Effets ambivalents du tourisme sur l'accès au littoral

Complexité de la gouvernance de l'accès au rivage du fait des rôles souvent ambigus des familles d'acteurs

Evaluer l'accès au littoral

- Pourquoi parler d'accès au littoral et non d'accès à la mer ?

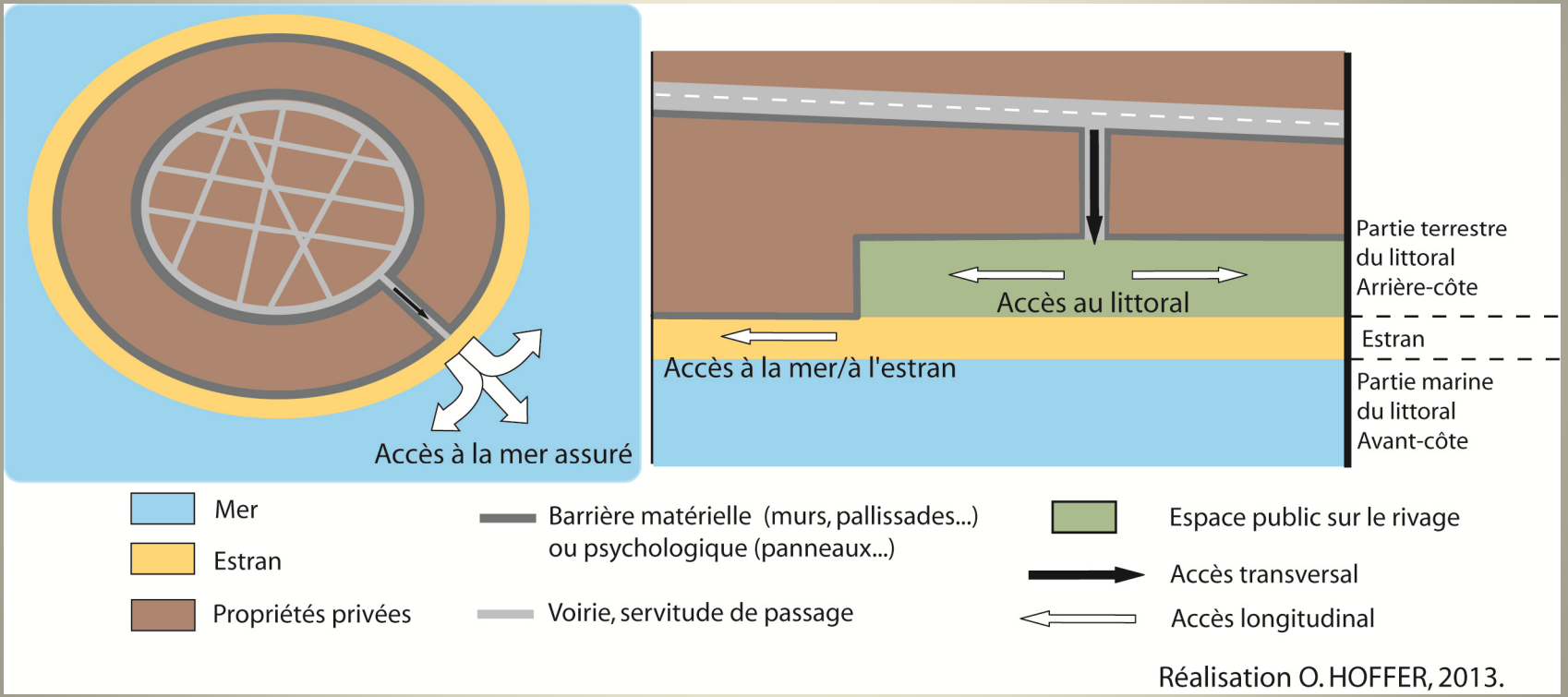

Evaluer l’accès au littoral

- Pourquoi parler d’accès au littoral et non d’accès à la mer ?

- L’accès au littoral s’apprécie selon trois échelles spatio-temporelles emboîtées

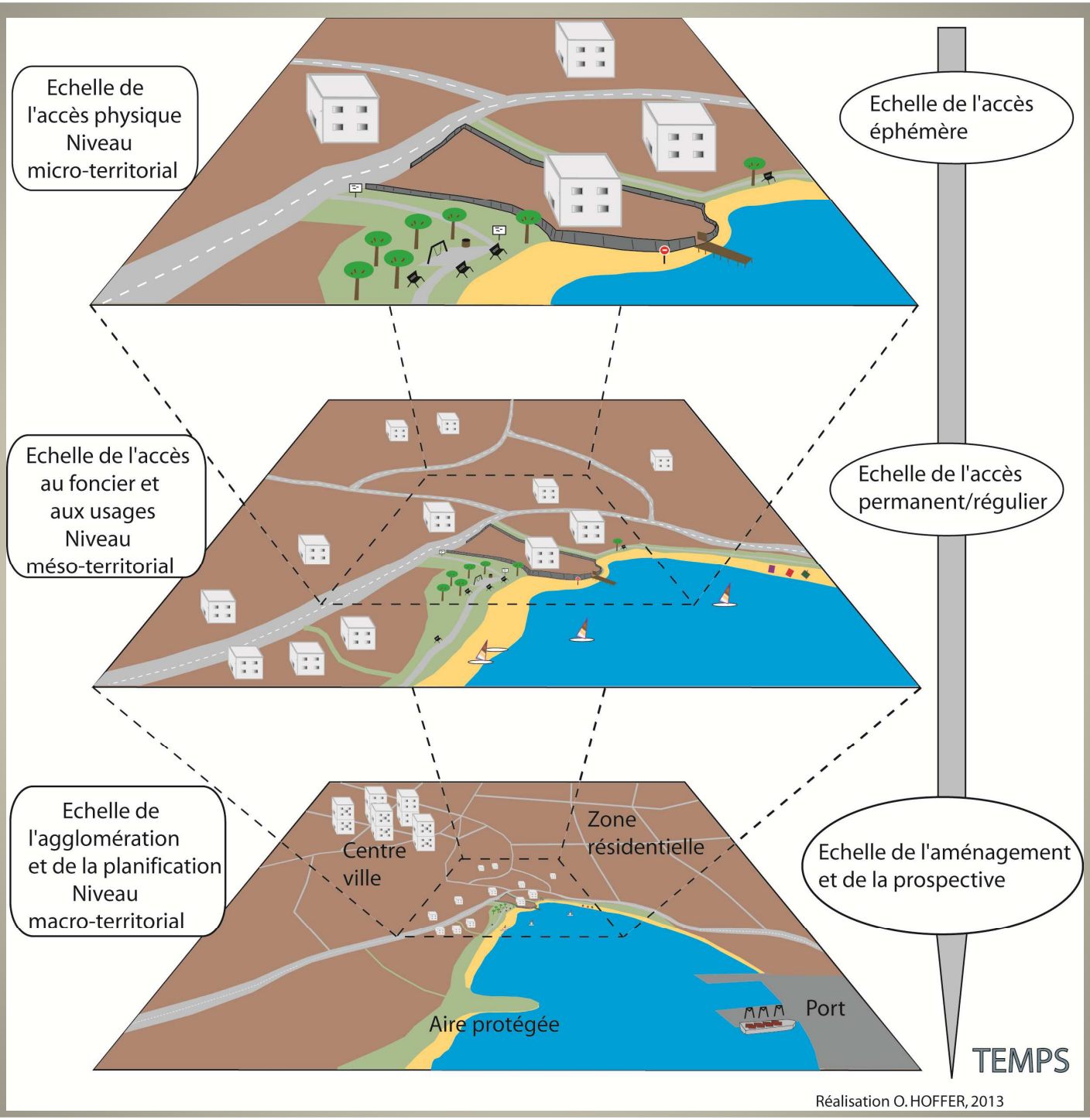
Echelle de l'accès physique Niveau micro-territorial
Echelle de l'accès éphémère
Echelle de l'accès au foncier et aux usages Niveau méso-territorial
Echelle de l'accès permanent/régulier
Echelle de l'agglomération et de la planification Niveau macro-territorial
Centre ville
Zone résidentielle
Aire protégée
Port
Echelle de l'aménagement et de la prospective
TEMPS
Réalisation O. HOFFER, 2013

Le tourisme générateur d'accès au public

- La mise en tourisme d'un espace suppose l'amélioration de son accessibilité à une échelle macro-territorialle (internationale, régionale, aire urbaine)

- Exemple des îles et îlots desservis par taxi-boat et ferry : îlot Maître, Amédée (Nouméa), Waiheke, Rangitoto (Auckland), Iririki, Erakor, (Port-Vila)

- La fréquentation touristique, facteur d'aménagements permettant de répondre aux attentes des touristes : chemins de randonnée, aires protégées, aménagement du front de mer (accueil de croisiéristes)

Waiheke Island (Auckland)

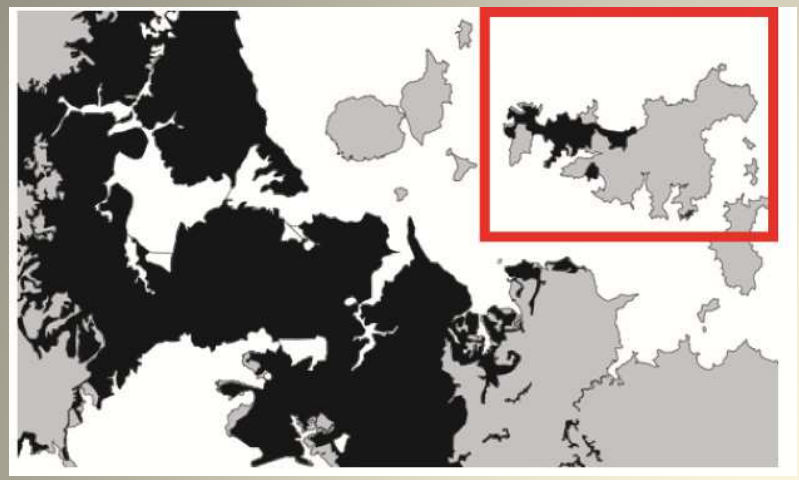

- Mise en place des ferries rapides en 1986 : trajet passe de 1H45 à 30min.
- De moins de 100 000 visiteurs annuels à près de 750 000 en 2010 (20% internationaux)
- 1986 : 4543 hab, 2011 : 8730 hab

- Années 1990 : pressions du conseil municipal sur les propriétaires de bord de mer : ouverture de sentiers pédestres, création d'aires protégées.

Waiheke Island (Auckland)

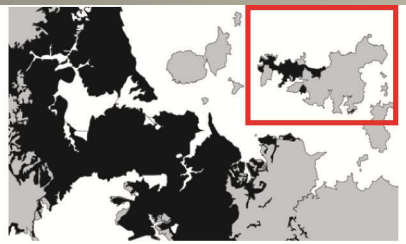

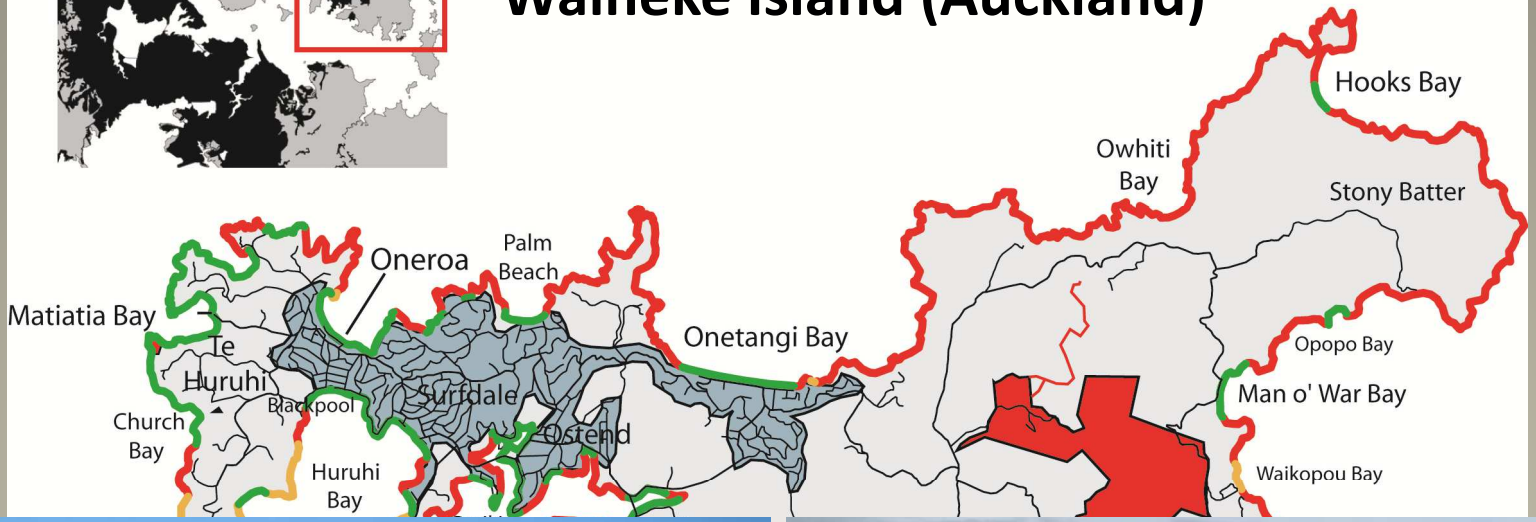

Parc régional

Réalisation O.HOFFER, 2013.

Tourisme et marchandisation du rivage

- Equipements touristiques peuvent filtrer l'accès et conduire à une semi-fermeture (droits d'entrée, sélection). Le filtrage peut être plus ou moins fort selon les cas.

Port-Vila
Iririki Island Resort
Accès : 1 500 vatus + signature d'un registre

Breakas Beach Resort (Pango, Port-Vila)
Construction 2002-2008

Filtrage « subtil » : Îlot Maître depuis 2004

TABU
PRIVATE PROPERTY

Port-Vila : Dream Cove et Paradise Cove (Pango) depuis 2004

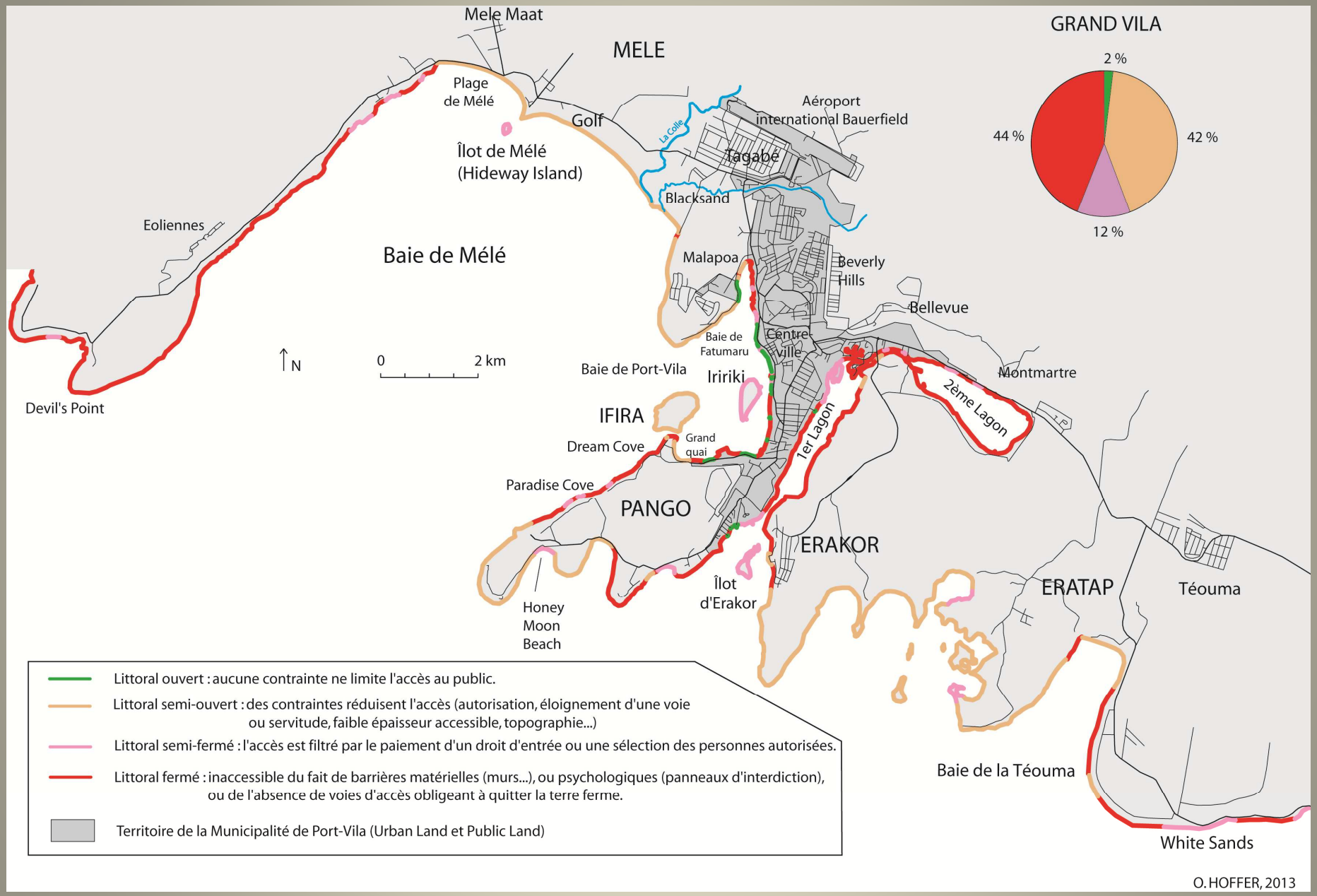
GRAND VILA
2 %
42 %
12 %
44 %
Mele Maat
MELE
Plage de Mélé
Golf
Îlot de Mélé (Hideway Island)
La Colle
Aéroport international Bauerfield
Tagabé
Blacksand
Eoliennes
Baie de Mélé
Malapoa
Beverly Hills
Bellevue
Baie de Fatumaru
Centre ville
Baie de Port-Vila
Iririki
Montmartre
2ème Lagon
1er Lagon
N
0
2 km
Devil's Point
IFIRA
Dream Cove
Grand quai
Paradise Cove
PANGO
ERAKOR
Îlot d'Erakor
Honey Moon Beach
ERATAP
Téouma
Baie de la Téouma
White Sands
Littoral ouvert : aucune contrainte ne limite l'accès au public.
Littoral semi-ouvert : des contraintes réduisent l'accès (autorisation, éloignement d'une voie ou servitude, faible épaisseur accessible, topographie...)
Littoral semi-fermé : l'accès est filtré par le paiement d'un droit d'entrée ou une sélection des personnes autorisées.
Littoral fermé : inaccessible du fait de barrières matérielles (murs...), ou psychologiques (panneaux d'interdiction), ou de l'absence de voies d'accès obligeant à quitter la terre ferme.
Territoire de la Municipalité de Port-Vila (Urban Land et Public Land)
O. HOFFER, 2013

Mise en tourisme et accès au rivage : itinéraires et bifurcations

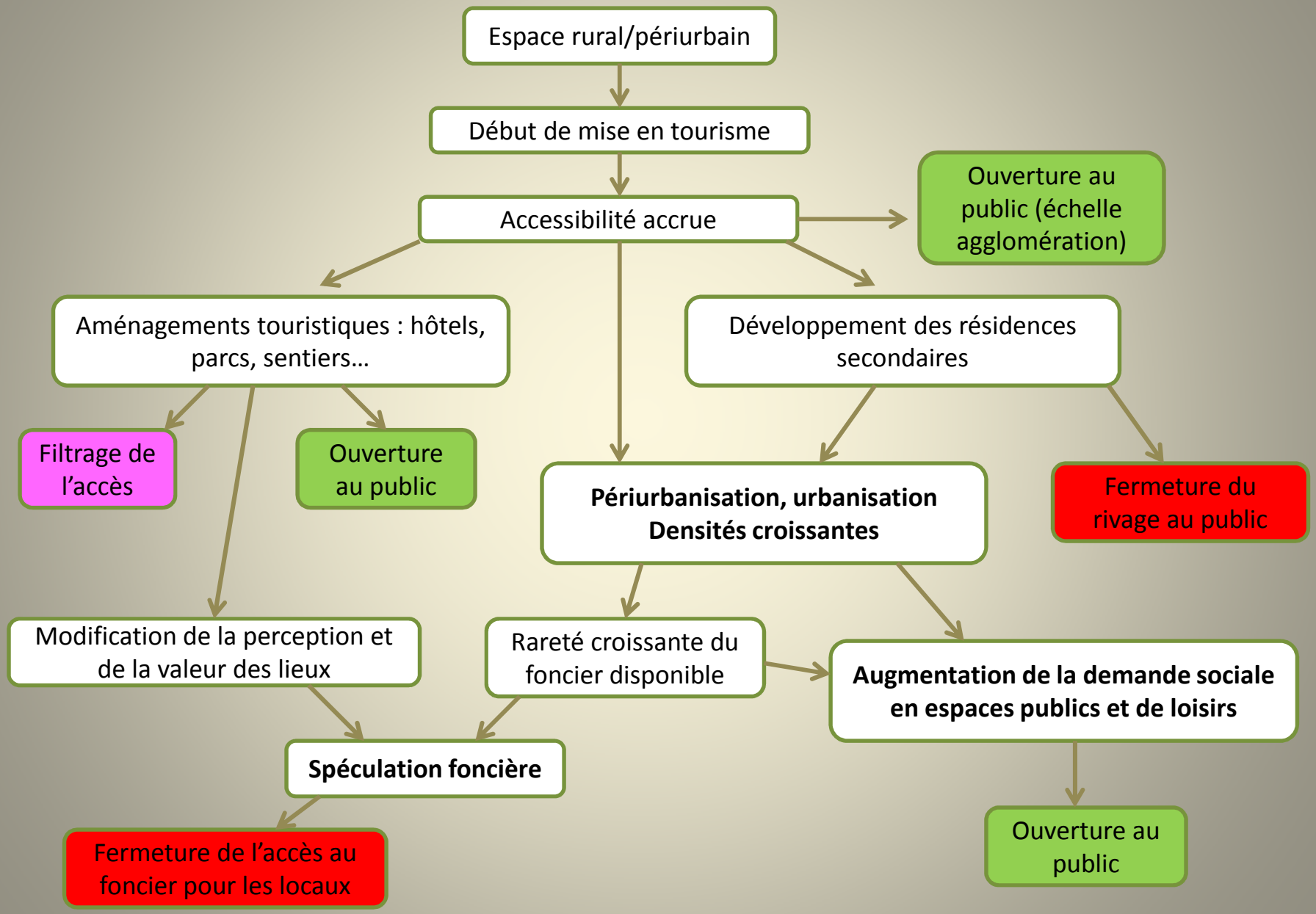

Une gouvernance de l'accès marquée par des jeux d'acteurs complexes

- Idées reçues concernant les stratégies des acteurs

- Les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales, municipalités…) incarnent la défense de l'intérêt général : régulation de l'accès

- Les acteurs privés (promoteurs, entrepreneurs, associations, résidents…) sont a priori associés à la privatisation du littoral, sa marchandisation : fermeture au public (légale ou abusive)

- Les acteurs coutumiers (tribus, chefs coutumiers, conseils de villages…) sont assimilés à la tradition, l'immobilisme, la sanctuarisation de l'espace (tabous)

Auckland

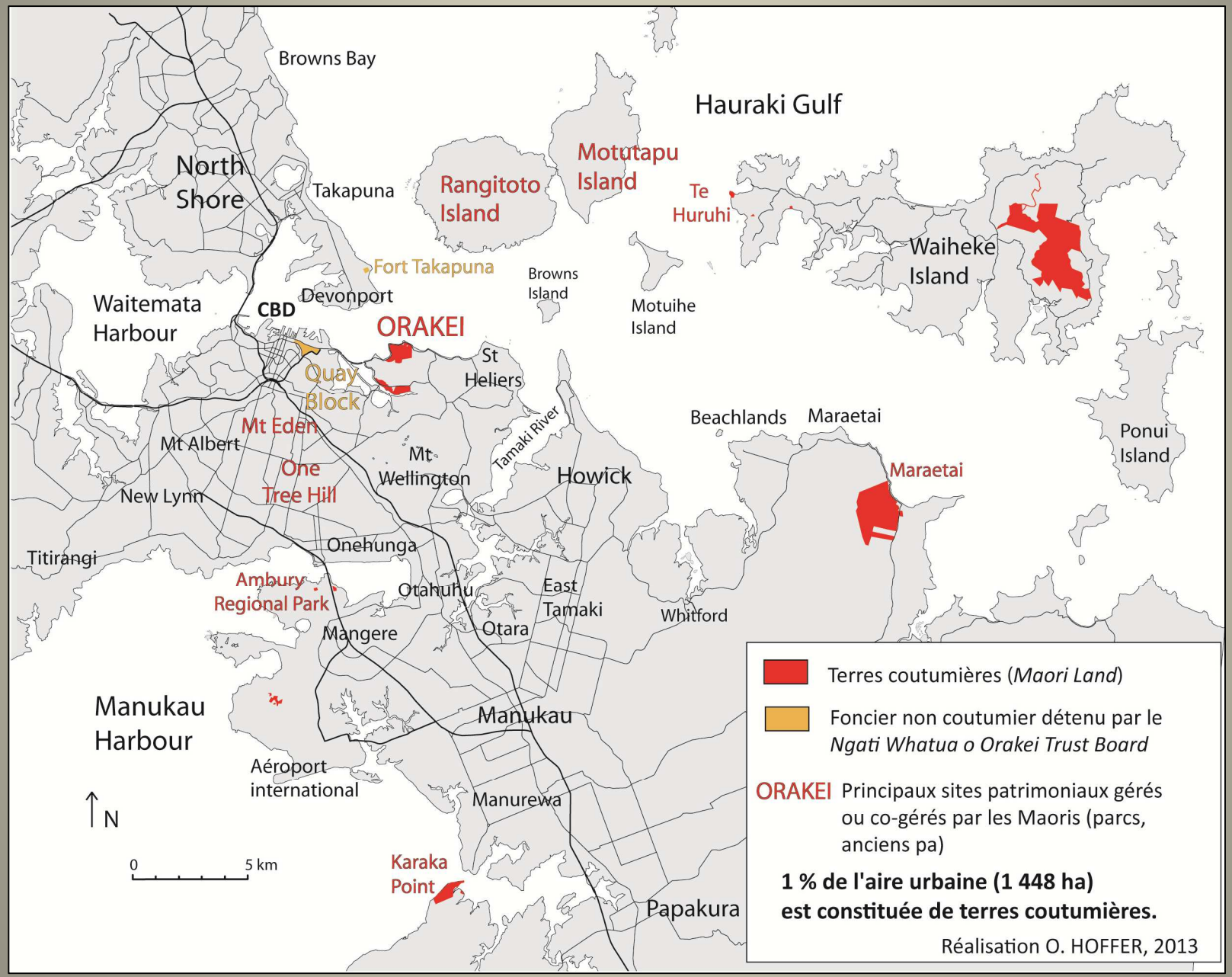
Browns Bay
Hauraki Gulf
North Shore
Takapuna
Rangitoto Island
Motutapu Island
Te Huruhi
Waiheke Island
Fort Takapuna
Browns Island
Motuihe Island
Waitemata Harbour
CBD
Devonport
ORAKEI
St Heliers
Quay Block
Mt Eden
Mt Albert
Mt Wellington
Tamaki River
Howick
Beachlands
Maraetai
Maraetai
Ponui Island
One Tree Hill
New Lynn
Onehunga
Titirangi
Ambury Regional Park
Otahuhu
East Tamaki
Whitford
Mangere
Otara
Manukau Harbour
Manukau
Aéroport international
Manurewa
N
0
5 km
Karaka Point
Papakura
Terres coutumières (*Maori Land*)
Foncier non coutumier détenu par le *Ngati Whatua o Orakei Trust Board*
ORAKEI Principaux sites patrimoniaux gérés ou co-gérés par les Maoris (parcs, anciens pa)
1 % de l'aire urbaine (1 448 ha) est constituée de terres coutumières.
Réalisation O. HOFFER, 2013

Nouméa

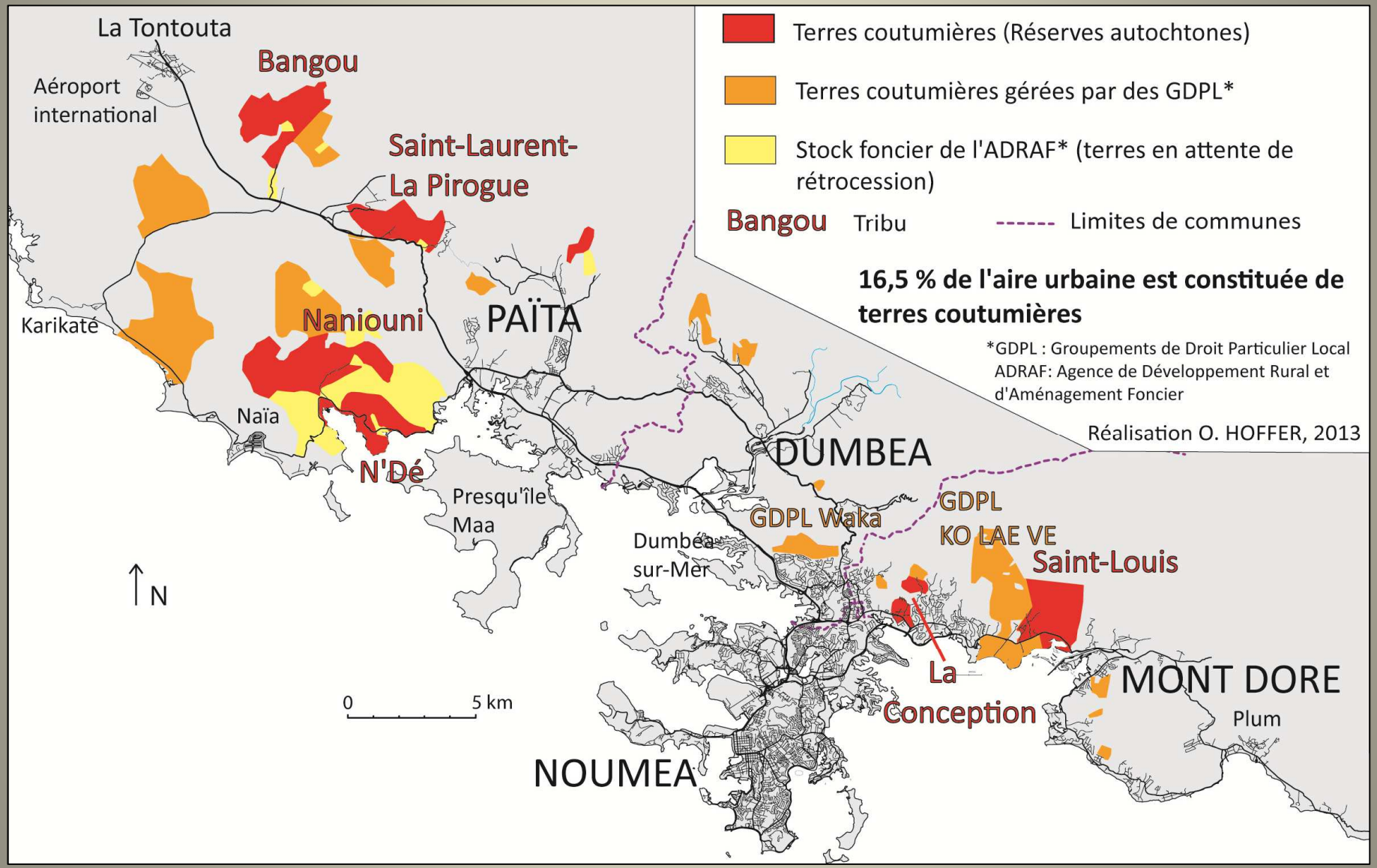
Terres coutumières (Réserves autochtones)
Terres coutumières gérées par des GDPL*
Stock foncier de l'ADRAF* (terres en attente de rétrocession)
Bangou Tribu
Limites de communes
16,5 % de l'aire urbaine est constituée de terres coutumières
*GDPL : Groupements de Droit Particulier Local
ADRAF: Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier
Réalisation O. HOFFER, 2013
La Tontouta
Aéroport international
Bangou
Saint-Laurent-La Pirogue
Karikaté
Naniouni
PAÏTA
Naïa
N'Dé
Presqu'île Maa
DUMBEA
GDPL Waka
GDPL KO LAE VE
Saint-Louis
Dumbéa sur-Mer
N
0
5 km
La Conception
MONT DORE
Plum
NOUMEA

Port-Vila

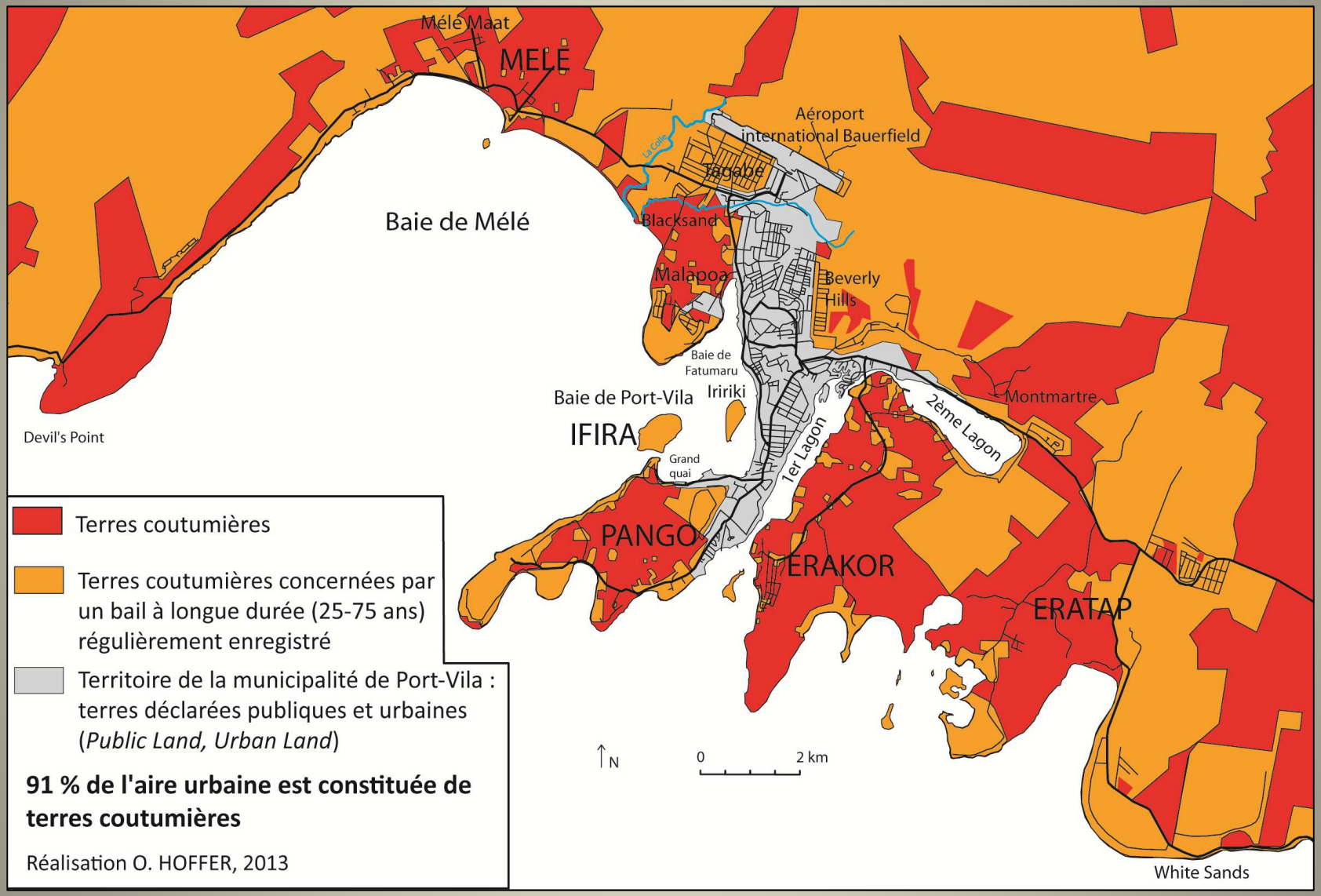
Mélé Maat
MELE
Aéroport
international Bauerfield
La Colle
Tagabe
Baie de Mélé
Blacksand
Malapoa
Beverly
Hills
Baie de
Fatumaru
Iririki
Baie de Port-Vila
IFIRA
Grand
quai
1er Lagon
2ème Lagon
Montmartre
Devil's Point
PANGO
ERAKOR
ERATAP
White Sands
N
0
2 km
Terres coutumières
Terres coutumières concernées par un bail à longue durée (25-75 ans) régulièrement enregistré
Territoire de la municipalité de Port-Vila : terres déclarées publiques et urbaines (*Public Land, Urban Land*)
91 % de l'aire urbaine est constituée de terres coutumières
Réalisation O. HOFFER, 2013

Une gouvernance de l'accès marquée par des jeux d'acteurs complexes

Une gouvernance de l'accès marquée par des jeux d'acteurs complexes

- Acteurs publics ne sont pas toujours régulateurs : non application des législations (50 pas géométriques en Nouvelle-Calédonie), conduite de projets immobiliers fermant l'accès…
- Acteurs privés peuvent aussi bien fermer le rivage que favoriser son ouverture : favoriser le passage de clients potentiels, mouvements NIMBY (*Not in my Backyard*) de résidents…
- Acteurs coutumiers présentent des stratégies très variées : participation au développement de communautés fermées, gestion de plages publiques sur foncier coutumier…

Aménagement du littoral de Naïa et Tiaré (Païta, Grand Nouméa)

1981 : consensus au sein de la tribu de N'Dé-Naniouni au sujet d'un hôtel
2002 : projet de lotissement fermé. Naniouni approuve, N'Dé s'y oppose
2009 : scission de la tribu de N'Dé-Naniouni

Plage d'Okahu Bay (Auckland)

1991 : Orakei Act restitue la propriété de la plage aux Ngati Whatua o Orakei
2003 : Adoption d'un plan de gestion conciliant usages publics et coutumiers
Okahu Bay cogérée avec la municipalité d'Auckland

Des difficultés de la prospective en matière d'accès au rivage

- Chaque acteur peut devenir régulateur ou non-régulateur de l'accès au public au gré des enjeux et échelles spatio-temporelles
- Acteurs « multifacettes », « multicasquettes » (Gumuchian, 2003)
- Acteurs endogènes pas plus protecteurs que les acteurs exogènes
- L'existence d'une législation ne garantit pas à elle seule l'accès public
  Le foncier public n'est pas forcément accessible au public
- Dépendance au sentier (*path dependency*) : sans anticipation, négociations nécessaires avec les propriétaires
- Observatoire de l'occupation du rivage ?
  Spatialiser, informer/influencer/contraindre les décideurs, pour anticiper…